



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Quelles formations sont accessibles à une personne en situation de handicap ?

Vérfié le 03 novembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Si vous êtes salarié, vous avez accès aux **mêmes dispositifs de formation que les autres salariés** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N177>). Les organismes de formation doivent toutefois mettre en place des adaptations en vous proposant notamment un accueil à temps partiel ou discontinu et une durée de formation adaptée à votre handicap.

D'autres dispositifs sont spécifiquement adaptés aux personnes en situation de handicap.

Vous pouvez obtenir une qualification professionnelle en concluant un **contrat d'apprentissage** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F219>) comprenant des aménagements spécifiques à votre situation.

Vous pouvez également obtenir un diplôme ou une certification professionnelle en intégrant une **école de reconversion professionnelle** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F215>).

Si vous rencontrez des problèmes d'orientation professionnelle, vous pouvez bénéficier d'un **stage pour affiner votre projet professionnel** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F211>).

Si vous interrompez votre emploi à la suite d'une maladie ou d'un accident, vous pouvez conclure un **contrat ou stage de rééducation professionnelle** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F212>) pour vous réinsérer sur le marché du travail.

Textes de loi et références

- Code du travail : articles D5211-1 à D5211-6 [✉](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000018526183&cidTexte=LEGITEXT000006072050) (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000018526183&cidTexte=LEGITEXT000006072050>)

COMMENT FAIRE SI...

- Je suis en situation de handicap (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31029>)

Tous les comment faire si... (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/comment-faire-si>)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0